



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

N° 2014-04-16-10

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CAMION PIZZA**

Le 16 avril 2014 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2014

Date d'affichage de la convocation : 8 avril 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CAILLOT – Mme MILLOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – Mme GIROD – M. MOUROUGANE – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

ABSENTS :

M. ROULIN donne pouvoir à Mme STEVENOT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 26
Procurations : 1
Votants : 27

Secrétaire de séance : M. BESSON

**10/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CAMION PIZZA**

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Karim BEN AMAR, domicilié à Fagnières.

Cette personne souhaite installer un camion pizzas, sur la Place des Collines à Fagnières.

Monsieur Karim BEN AMAR est accompagné dans ses démarches par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons-en-Champagne et bénéficie d'un soutien financier.

Le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public et propose que ce camion stationne sur le parking à proximité du portail de service de l'école Maternelle des Collines.

Entendu Monsieur le Maire,

VU la demande de Monsieur Karim Ben Amar à utiliser le domaine public afin d'y exercer son activité de fabrication et vente de pizzas, sous l'enseigne Papa PIZZA ;

VU la convention fixant les modalités de mise à disposition du domaine public ;

**OÙ l'exposé qui précède,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

AUTORISE le stationnement du camion pizzas ;

DÉCIDE que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 6,50 € par jour ;

DIT que les consommations électriques seront facturées en sus de la redevance à M. BEN AMAR ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

Résultat du vote :

- Voix pour : 26
- Voix contre : 0
- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX